



Centre Île-de-France de Formation

BPJEPS

Educateur Sportif

Gymnastique Rythmique

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport



● Diplôme
Professionnel

● Formation en
Alternance

● Animer toutes
les activités
gymniques

● Entraîner un
1er niveau
compétitif

2020
2021

FORMATION BPJEPS

Éducateur Sportif des Activités Gymniques

Option : Gymnastique Rythmique

620 heures
de formation en centre

Diplôme Professionnel de niveau IV, il confère à son titulaire la qualité professionnelle pour encadrer en autonomie et en sécurité tout public dans les activités gymniques.

Formation en Alternance, elle se déroule du 31 août 2020 au 3 juillet 2021. Les cours se déroulent en semaine le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 15h00, et sur certaines vacances scolaires sous forme de stage (voir ruban pédagogique). Les périodes d'alternance se font en soirée, le mercredi, le week-end et durant les vacances scolaires.

Animer toutes les Activités Gymniques, c'est pouvoir encadrer des actions d'initiation ou de découverte dans toutes les activités gymniques. Les stagiaires devront mettre en place deux cycles d'animation dans leur structure d'alternance parmi les activités suivantes : Babygym, Aérobie, Gym Acrobatique, Teamgym, Santé Gym Senior, GAF, GAM, Trampoline, Tumbling ou Freestyle Gym.

Entraîner un premier niveau de compétition, c'est concevoir, conduire et évaluer un cycle d'entraînement pour un groupe de la filière fédérale. Les stagiaires devront encadrer un groupe de premier niveau compétitif en **gymnastique rythmique**.

CONTENUS DE FORMATION

Le BPJEPS s'articule en 4 Unités capitalisables regroupées en 3 modules de formation.

Préparer, conduire et évaluer un projet dans sa structure

UC 1 / UC 2

- Communication, Projet d'animation promotionnel,
- Cadre institutionnel, Caractéristiques des publics
- Cadre réglementaire, Méthodologie de projet

Animer tout public sur toute activité gymnique

UC 3

- Préparation et conduite de séance d'animation : Baby-gym, Freestyle gym, gym senior, activités acrobatiques, activités gymniques d'expression, aérobie, ...
- Connaissances théoriques, Conception d'un cycle d'animation

Entraîner en compétition la gymnastique rythmique

UC 4

- Conception d'un cycle d'entraînement, Conduite de séance, Connaissances techniques, Sécurité et réglementation des activités compétitives en gymnastique rythmique.

Volumes horaires en formation initiale

Volume horaire en centre de formation : 620h

Volume horaire en alternance : 600h, dont 500h en face à face pédagogique

Volume hebdomadaire en face à face pédagogique conseillé : 13h

(8h en animation sur différentes activités gymniques, 5h sur un groupe de 1^{er} niveau compétitif)

Ruban pédagogique prévisionnel

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Semaine 1	Semaine 5	Semaine 10	Semaine 14		Semaine 23	Semaine 27	Semaine 31		Semaine 40	Semaine 44 Rattrapages UC 3 & 4
				Semaine 19				Semaine 36		
Semaine 2	Semaine 6		Semaine 15				Semaine 32			
		Semaine 11		Semaine 20	Semaine 24	Semaine 28		Semaine 37	Semaine 41	
Semaine 3	Semaine 7						Semaine 33			
			Semaine 16		Semaine 25 stage	Semaine 29		Semaine 38	Semaine 42 épreuves UC 3 & UC 4	
Semaine 4	Semaine 8 Stage	Semaine 12		Semaine 21			Semaine 34		Semaine 43	
			Semaine 17		Semaine 26	Semaine 30		Semaine 39		
	Semaine 9	Semaine 13		Semaine 22			Semaine 35		UC 1 & 2	
			Semaine 18					UC 1 & 2		

Semaine de cours *
Lu, ma, je, (ve) : 9h-15h

stage
9h30-18h00

Epreuve de certification

Epreuve de rattrapage

Vacances

* Cours le vendredi uniquement entre septembre et décembre. Cours deux jours par semaine à partir d'avril.

Les lieux de formation alternent entre Suresnes, Thiais, Corbeil, Paris, Puteaux et La Celle St Cloud, en fonction des contenus.



Comité Régional Île-de-France - Centre Île-de-France de Formation

TESTS DE SELECTION

1. Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP)

Définis par l'arrêté ministériel du 5 septembre 2016, ils servent à vérifier les capacités des candidats à suivre la formation. Détail des tests sur le lien : [Tests BPJEPS](#)

Les TEP se dérouleront le **vendredi 3 juillet 2020**

Sont exemptés des TEP les candidats en possession des diplômes suivants : CQP FFG, animateur fédéral FFG, moniteur FFG, BF1A UFOLEP, BAF1 FSCF, BF1 FSGT

2. TESTS OBLIGATOIRES définis par le Centre de Formation

- Ils servent à identifier le niveau des candidats et leur projet professionnel
- Epreuve écrite à partir d'une observation vidéo
Etre capable de prendre des notes, de résumer et d'argumenter sur une problématique)
 - Entretien sur son projet professionnel
Etre capable de présenter oralement son parcours et de démontrer son implication et sa motivation pour son projet professionnel
 - Décrire un exercice en utilisant la terminologie adaptée
Etre capable d'utiliser une terminologie spécifique aux activités gymniques, et de citer les actions et les groupes musculaires concernés.

Les TESTS OBLIGATOIRES se dérouleront le **lundi 6 juillet 2020**

Convocation envoyée 15 jours avant la date des tests si réception du dossier d'inscription complet

POSITIONNEMENT

Pour les candidats retenus à l'issue des tests, le positionnement permettant de définir le Parcours Individuel de Formation (PIF) aura lieu **le mardi 7 juillet 2020** à Suresnes (92).

S'INSCRIRE

Conditions d'accès :

- Avoir 18 ans révolus au début de la formation (dérogation possible, sur demande motivée)
- Etre titulaire du diplôme de Premier Secours Civique de niveau 1 (PSC1)
- Avoir un certificat médical de non-contre-indication de la pratique des « activités gymniques »
- Pour les moins de 25 ans : être recensé et avoir suivi la journée défense et citoyenneté (ex JAPD)
- Avoir une structure d'alternance pour effectuer son stage pédagogique.

Dossier d'inscription (téléchargeable sur le site : www.crif-ffgym.com) à remettre au CIFF **avant le 3 juin 2020** (1^{er} juillet pour les candidats exemptés des TEP)

Frais d'inscription : 50 € (chèque à l'ordre du CIFF)



Comité Régional Île-de-France - Centre Île-de-France de Formation

LES FINANCEMENTS

Dispositifs d'accompagnement dans la formation

Plusieurs possibilités :

- Compte personnel de formation (CPF) co-construit,
- Plan de développement des compétences,
- Dispositif de promotion ou reconversion par alternance
- Contrat de professionnalisation
- Pôle emploi : formation des demandeurs d'emploi



Coût de la formation : 10,15 €/heure

Soit : 6902 €, pour une formation en parcours complet.

Des allègements de formation sont possibles en fonction des cursus et diplômes des candidats

Nous contacter :

Responsable pédagogique : François Régis BRUNO 01.72.67.40.03 - 06.73.19.86.49
francois.regis-bruno@crif-ffgym.fr

Directeur administratif : François TARRETE 01 72 67 40 02 -
francois-tarrete@crif-ffgym.fr

Tous nos documents sont téléchargeables sur notre site

www.crif-ffgym.com

LE CIFF

Organisme de formation homologué par la DIRRECTE et la DRJSCS d'Ile de France, le CIFF a formé depuis 2001 plus de 500 Educateurs Sportifs dans le domaine des activités Gymniques. Il est habilité depuis avril 2007 pour organiser les formations BPJEPS.



Comité Régional Île-de-France - Centre Île-de-France de Formation